Les principes de la stabilisation sociale selon Boissy d'Anglas.

Ce discours à la Convention du 23 juin 1795 est le seul des textes étudiés à ne pas avoir été produit durant l'Ancien Régime, mais pendant la Révolution française. Il est en effet un des aboutissements de l'étude des dynamiques sociales, et plus précisément du thème des élites, du XVIème au XVIIIème siècle. Autrement dit, il correspond pour ce thème à un des passages de l'époque moderne à l'époque contemporaine. Pourquoi ?

Il conviendra d'abord de présenter l'auteur, puis le contexte dans lequel son discours a été prononcé. « Ordre social » et « état de nature » sont des termes utilisés par Jean-Jacques Rousseau dans *Le contrat social* dès 1762. Il faudra expliquer en 2ème et 3ème parties comment Boissy d'Anglas les détourne habilement au profit de ce qu'il veut démontrer.

1) *Un auteur, un contexte.*

a) *Un grand notable[1] libéral[2]*

François-Antoine Boissy est né en 1756 dans une famille de la bourgeoisie protestante. Son père était médecin à Annonay dans le Vivarais (actuel département de l'Ardèche). Après avoir étudié dans un collège parisien, il épousa en 1776 la fille du président du Présidial de Nîmes, avec laquelle il eut quatre enfants. Il fut membre de plusieurs académies provinciales et fréquenta des salons philosophiques parisiens. Il adjoignit à son patronyme le nom d'une terre héritée d'un oncle : Anglas (en Petite Camargue). Après des études de droit à Paris puis Orange, il acheta en 1783 une charge d'avocat au parlement de Paris et une autre de Maître d'Hôtel ordinaire chez le comte de Provence[3]. En 1788, il

---

[1] "Partie supérieure de la société dans laquelle le gouvernement juge possible de recruter ses cadres politique", cf. Louis Bergeron et Guy Chaussinand-Nogaret dans l'introduction de *Les masses de granit, cent mille notables du 1er Empire*, Paris, 1979.

[2] Sous-titre inspiré de celui donné par Christine Le Bozec à son livre *Boissy d'Anglas, un grand notable libéral*, Privas, 1995, 503 pages.

[3] Il en démissionnera en septembre 1791.

entra dans une loge maçonnique d'Annonay, lieu de sociabilité de l'élite locale, bourgeoise et noble, protestante comme catholique[4].

Il est élu député aux états généraux en 1789. Constituant discret, il est nommé procureur général syndic du département de l'Ardèche en septembre 1791[5]. Il y contribua à l'échec du rassemblement contre-révolutionnaire de Jalès. Elu député à la Convention un an plus tard, il ne vota pas la mort du roi et s'opposa à l'éviction des Girondins. Considérant un temps la Terreur comme nécessaire pour sauver une révolution menacée de l'extérieur et de l'intérieur, il encensa Robespierre, quelques semaines avant de participer à sa chute. Thermidorien, il devint membre du Comité de Salut public chargé des subsistances fin 1794, d'où son surnom « Boissy-Famine ».

En avril 1795, il est élu président de la Convention. Il participa à la rédaction de la constitution de l'an III. Fin 1795, il est élu au Conseil des Cinq-Cents. Proscrit en fructidor an V (septembre 1797) pour avoir fréquenté des royalistes, il s'est rallié à Bonaparte après Brumaire. Membre du Tribunat, puis du Sénat, il est fait comte d'Empire en 1808. Il est choisi en 1814 comme un des rédacteurs de la Charte et fait Pair de France. Il se rallia à Napoléon pendant les Cent-Jours, puis de nouveau à Louis XVIII. Il défendit des régicides bannis par la loi du 6 janvier 1816. Il mourut dix ans après.

b) *Un événement et ses suites*.

Le Maximum des prix et des salaires avait été instauré en mai 1793 pour limiter l'inflation. Il fut supprimé par les Thermidoriens fin 1794. Le 12 Germinal an III (1er avril 1795), le peuple de Paris envahit la Convention pour protester contre la vie chère. Il recommence le 1er prairial (20 mai 1795).

L'attitude de Boissy d'Anglas, président de séance, déconcerte alors les manifestants. Il salue la tête tranchée du député Féraud qu'on lui présente au bout d'une pique (tableau), donnant ainsi à ses collègues le signal de l'attentisme, jusqu'à ce que la Garde nationale intervienne pour rétablir l'ordre.

---

[4] Edna Hindie-Lemay a relevé 6% de francs-maçons parmi les députés du clergé aux états généraux, 28% pour la noblesse et 19% pour le tiers état, *La vie quotidienne des députés aux états généraux*, Paris, 1989, 273 pages, p. 128.

[5] Elus pour 4 ans par les assemblées électorales départementales, les procureurs généraux syndics représentaient le roi dans les départements.

Un parallèle a été établi entre Boissy sauvant ainsi la représentation nationale de la pression de la rue et (tableau) Mirabeau de celle du pouvoir exécutif le 23 juin 1789 (quand il aurait répondu au marquis de Dreux-Brézé : « Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes »)[6].

La différence, c'est que le comte de Mirabeau inaugurait la Révolution, tandis que le bourgeois thermidorien Boissy voulait la stabiliser ; volonté amplifiée par ce qui s'est produit en avril-mai 1795. D'où le discours préliminaire au projet de constitution destinée à remplacer celle de l'an II devant la Convention un peu plus d'un mois après l'événement qui rendit son auteur célèbre.

2) *Un pays gouverné par les propriétaires est dans l'ordre social*.

a) *Un ordre social fondé sur l'égalité civile*.

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », dit l'article I de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen que l'Assemblée nationale constituante finit d'adopter le 26 août 1789, consécutivement à l'abolition des privilèges décrétée dans la nuit du 4 Août précédent. Début août est donc mort un Ancien régime fondé sur l'inégalité entre les ordres héritée du Moyen Age, remplacé fin août par un nouveau régime fondé sur la DDHC. Pour Boissy d'Anglas, « l'égalité civile, [...], voilà tout ce que l'homme raisonnable peut exiger » (lignes 1-2).

b) *Un ordre social fondé sur la propriété*.

Le deuxième paragraphe du texte démontre le lien entre propriété, capacité et raison. Ces critères permettaient à Boissy de définir les meilleurs, ceux qui devaient gouverner. Il faut reconnaître que, « à bien peu d'exceptions près » pour parler comme lui, le peuple n'avait alors qu'une éducation limitée au mieux à la lecture et à l'écriture. Sa culture était très éloignée de celle de l'élite.

On aurait tort de négliger le calvinisme de Boissy. Max Weber[7] a démontré que pour les protestants, la réussite sociale est un signe de prédestination. Toujours

---

[6] Maurice Agulhon dans la préface au livre de C. Le Bozec.

[7] *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1ère édition 1904-1905.

est-il que le thermidorien oppose au propriétaire celui qui, n'ayant rien, n'a rien à perdre au désordre.

3) *Un pays où les non propriétaires gouvernent est dans l'état de nature*.

a) *Des limites à l'égalité*.

La DDHC ne proclamait pas l'égalité absolue, que Boissy qualifie de chimère. L'article I se terminait en effet par : « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Autrement dit qu'en contrepartie des services plus ou moins importants qu'on rend à la société. Boissy est plus radical, en établissant une liste de qualités plus ou moins, voire pas du tout, détenues par chacun (lignes 3-5).

b) *Libéralisme politique contre démocratie libérale*.

Le troisième paragraphe commence par une mise en garde de Boissy à ses collègues députés : s'ils maintiennent le suffrage universel instauré par la constitution de l'an II, et si tous les citoyens sont éligibles, ceux des non propriétaires qui seraient élus agiraient de manière politiquement déraisonnable. Par exemple, à l'encontre du libéralisme économique, en revenant au Maximum. Les « convulsions violentes dont nous sortons à peine » (lignes 23-24) peuvent d'ailleurs être les manifestations parisiennes d'avril-mai 1795 favorables à son rétablissement. Ce serait pire encore avec des gouvernants populaires (lignes 25-26).

Conclusion :

Comme le souhaitait Boissy d'Anglas, le suffrage fut censitaire. Plus large pour les électeurs primaires que dans la constitution de 1791[8], il fut plus étroit pour les grands électeurs[9]. Il y avait donc mise en place d'une classe politique, qui dura jusqu'en 1848 malgré un apparent retour au suffrage universel entre 1800 et 1814. Le discours de Boissy reflète les conceptions d'une bourgeoisie qui, après s'être servie du peuple, a voulu le remettre à sa place.

---

[8] 1791 : passifs = 3 000 000 (43%), actifs (cens de 3 journées de travail) = 4 000 000 (57%) ; 1795 : ¼ de passifs, soit plus de 5 000 000 d'actifs (paiement d'une contribution quelle qu'elle soit).

[9] 30 000 contre 50 000 en 1791.